



Pour cette nouvelle saison, le club fait évoluer sa procédure de renouvellement...

### **Pour les nouveaux licenciés et les demandes de mutation uniquement:**

Envoyer par mail à [6079001@ffhandball.net](mailto:6079001@ffhandball.net) :

- nom prénom du futur licencié
- date et lieu de naissance
- adresse mail

### **Pour tous, une création en 3 étapes :**

#### **✓ Etape 1 - le lien de la Fédération**

Le futur licencié reçoit un courriel « GESTHAND IHAND » provenant de la Fédération Française de Handball (**Attention, ce lien n'est valable que 15 jours**).

⇒ Renseigner toutes les données personnelles et télécharger les documents nécessaires au format électronique (scan ou photo) lisibles et bien orientés :

- ☒ **la photo d'identité** doit dater de moins de 3 ans.
- ☒ **une pièce d'identité** (uniquement pour les nouveaux)
- ☒ **l'autorisation parentale** (uniquement pour les mineurs) - modèle à télécharger sur le site du club
- ☒ **le certificat médical** – modèle à télécharger sur le site du club  
/ !\ En lien avec la crise sanitaire COVID, **un nouveau certificat établi postérieurement au 1<sup>er</sup> juin 2020 devra obligatoirement être fourni**

#### **Remarque importante sur le certificat médical:**

Le certificat doit avoir l'en-tête du médecin avec ses identifications complètes sur ce document. Il doit y apporter, **IMPERATIVEMENT**, les éléments suivants :

- Nom et Prénom du licencié concerné
- Date de naissance
- Sport pratiqué : HANDBALL
- Mention spécifique : « EN COMPETITION ou EN LOISIRS »
- Date du document
- Signature du médecin
- **Tampon du médecin** sur lequel doit figurer son nom, sa qualification et son adresse, ainsi que (sauf si l'identification est complète sur le certificat médical) le numéro du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) et/ou le numéro AM. A défaut, le médecin devra rajouter tous ces éléments à la main.



Si ce document est établi par un médecin **remplaçant**, l'identification de ce dernier est obligatoire avec mention « médecin remplaçant » et identification complète du médecin remplacé comme ci-dessus.

Si ce médecin remplaçant n'est pas encore enregistré à l'ordre des Médecins, il doit fournir son numéro de licence et apposer le tampon complet du médecin référent.

Si ce document est établi par un **interne**, le nom et le tampon du médecin référent doivent être apposés. L'identification du médecin référent doit être complète.

### LE NUMERO RPPS ET/OU AM EST OBLIGATOIRE

#### ✓ Etape 2 - le formulaire « Fiche de renseignements Club »

Le club vous envoie ensuite un lien vers un **formulaire de renseignements complémentaires**, pré-rempli partiellement.

- ⇒ Ce formulaire nous permettra de récupérer des informations qui resteront en interne au sein du club (coordonnées des parents, droit à l'image, tailles pour les commandes, etc ...)

#### ✓ Etape 3 – le règlement

Il vous reste à effectuer le **règlement** :

- par **CB** sur le lien « Helloasso » transmis avec le formulaire

ou

- par **chèque** (à l'ordre du NHBS), coupons sport ANCV, chèque vacances ANCV, chèque CAN.

*Dans ce cas, merci :*

- d'indiquer nom, prénom du licencié + catégorie et/ou année de naissance.

- de remettre le règlement lors des séances d'entraînement ou de nous l'envoyer par courrier au :

Trésorier du NHBS

63 rue de la chaintre brulé

79000 Niort

Un paiement fractionné est possible : les dates d'encaissement des chèques ne doivent toutefois pas dépasser le **15/01/2021**

- **4 fractionnements maximum** encaissés le **15 de chaque mois**

**IMPORTANT** : Votre licence ne sera validée qu'après réalisation des 3 étapes, vous permettant ainsi de participer aux compétitions. Sans règlement, pas de licence et donc pas de match.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser un mail au club : [6079001@ffhandball.net](mailto:6079001@ffhandball.net)